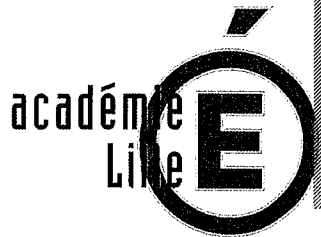


Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi CARNOT
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de l'Action Éducatrice

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Organisation de la Structure Pédagogique

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-105

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L421-4, L421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

-- L'avis de la Commission permanente du 29/01/2015

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve l'organisation de la structure pédagogique pour l'année scolaire 2015/2016 pour le Lycée Général et Technologique définie selon les documents joints.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	6
Contre	4
Abstentions	9
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 24/03/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

24/03/2015

Date de publication :

24/03/2015

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication

I Affaires pédagogiques

1.1) Structure pédagogique pour le LEGT

1.1.1.L'organisation pédagogique retenue pour le LEGT

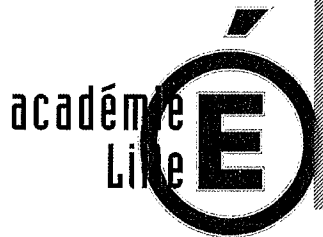
Niveau seconde :	12 divisions. 11 divisions à 35 1 division à 28
Niveau première :	2 1 ^{ère} S (SVT) 35 élèves . 1 1 ^{ère} S (SVT SI) 16 + 16 soit 32 élèves . 2 1 ^{ère} ES 29 élèves 1 1 ^{ère} L à 30 2 1ères STI 2D à 25 et 26 élèves chacune 2 groupes AC, 1 groupe ITEC 1 groupe de EE et une demi à 14 SIN 1 groupe EE 3 1ères STMG à deux à 22 élèves et une à 18 élèves 2 1ères ST2S à 33 élèves.
Niveau terminale :	2 TS (SVT) 29 élèves 1 TS (SVT +SI) 13 + 16 soit 29 élèves 2 TES à 32 et 33 élèves 1 TL à 26 élèves 2 STI 2D à 24 chacune 2 groupes de AC à 11 él chacun 1 groupe EE à 13 et 1 groupe d'ITEC à 13 et une TSTI à 14 élèves SIN 2 ST2S à 28 élèves 2 STMG à 30 pour l'une et 20 pour l'autre.
Post bac	1 ATI à 15 étudiants 1 CRSA à 30 étudiants 1 SN à 15 étudiants 1 TC à 35 étudiants 1 CGO à 35 étudiants. 2 ATI à 9 étudiants 2 CRSA à 25 étudiants 2 SE à 15 étudiants 2 TC à 25 étudiants 2 CGO à 23 étudiants 1 Prépa Concours à 24

Acte 1415-105 - Avis sur l'organisation pédagogique retenue :

Nombre de votants : 19 Pour : 6 Abstentions : 9 Contre : 4

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi CARNOT
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de l'Action Éducatrice
du Conseil d'Administration
TRANSMISSIBLE

Organisation de la Structure Pédagogique

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-106

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L421-4, L421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

-- L'avis de la Commission permanente du 29/01/2015

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve l'organisation de la structure pédagogique pour la SEP du Lycée CARNOT pour l'année scolaire 2015/2016 définie selon les documents joints.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	8
Contre	4
Abstentions	7
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 24/03/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

24/03/2015

Date de publication :

24/03/2015

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Acte budgétaire et financier

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Compte Financier

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-107

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le compte financier

Libellé de la délibération :

Le compte financier 2014, joint en annexe, est présenté conjointement par l'Ordonnateur et l'Agent Comptable. Toutes les explications utiles sont apportées au fur et à mesure de la présentation.

Il est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le compte financier 2014 est approuvé sans réserve.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 24/03/2014

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

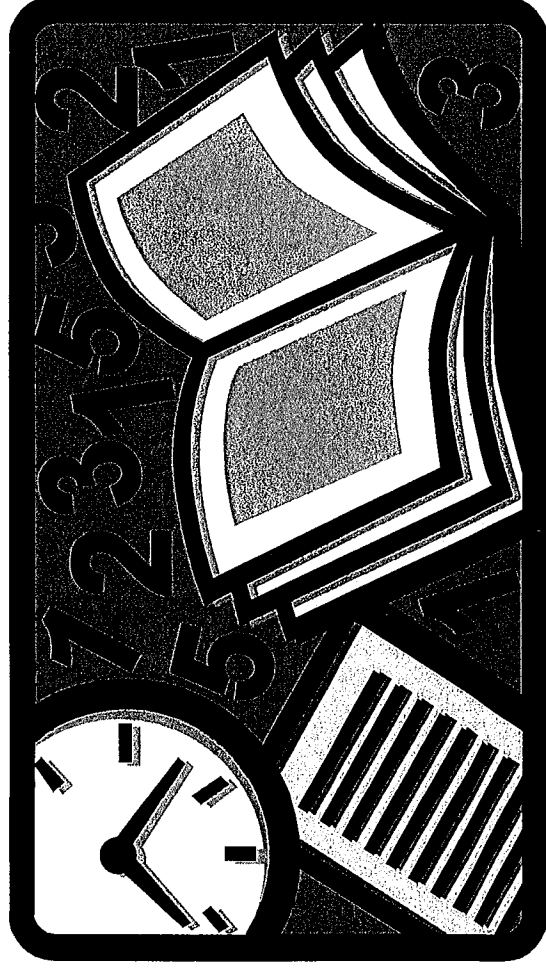
Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :

Date d'exécution :

Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" - BRUAY-LA-BUISSIÈRE



COMPTE FINANCIER 2014

EXECUTION DU BUDGET 2014

DEPENSES				RECETTES			
1ère section : FONCTIONNEMENT							
Services	Prévu 2014	DBM sur FDR	Réalisé 2014	Services	Prévu 2014	DBM	Réalisé 2014
AP Activité pédagogique	290 260,80	12 500,00	285 012,97	AP Activité pédagogique	264 233,00		282 904,28
VE Vie de l'élève	31 836,64	0,00	22 244,12	VE Vie de l'élève	31 836,64		22 595,82
ALO Administration et Logistique	458 100,00	62 000,00	466 037,13	ALO Administration et Logistique	375 535,40		403 793,71
Total Service Général	780 197,44	74 500,00	773 294,22	Total Service Général	671 605,04	0,00	709 293,81
SRH Restauration et Hébergement	325 380,00	13 915,66	320 414,17	SRH Restauration et Hébergement	311 380,00		319 721,88
SBN Bourses Nationales	470 000,00		433 751,03	SBN Bourses Nationales	470 000,00		433 751,03
Total Services Spéciaux	795 380,00	13 915,66	754 165,20	Total Services Spéciaux	781 380,00	0,00	753 472,91
Total Fonctionnement	1 575 577,44	88 415,66	1 527 459,42	Total Fonctionnement	1 452 985,04	0,00	1 462 766,72
2ème section : opérations en CAPITAL							
OPC Opérations en Capital	25 000,00	1 600,00	21 073,60	OPC Opérations en Capital	10 000,00		10 252,20
Total Investissement	25 000,00	1 600,00	21 073,60	Total Investissement	10 000,00	0,00	10 252,20
Total net des dépenses	1 600 577,44	90 015,66	1 548 533,02	Total net des recettes	1 462 985,04	0,00	1 473 018,92

RESULTAT DE L'EXERCICE

*Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement.
Le résultat est excédentaire lorsque le total des recettes nettes est supérieur au total des dépenses nettes.
Le résultat est déficitaire lorsque le total des recettes nettes est inférieur au total des dépenses nettes.
La somme des résultats service par service donne le résultat net de l'exercice.*

Total des recettes de fonctionnement brutes	709 389,81 €
Total des annulations ou des réductions de recettes	96,00 €
Total des dépenses de fonctionnement brutes	777 317,58 €
Total des ordres de reversements	4 023,36 €
Résultats	-64 000,41 €

ou

Total des recettes de fonctionnement nettes	709 293,81 €
Total des dépenses nettes	773 294,22 €
Résultats	-64 000,41 €

ou

Total des recettes de fonctionnement brutes	319 721,88 €
Total des annulations ou des réductions de recettes	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement brutes	321 139,67 €
Total des ordres de reversements	725,50 €
Résultats	-692,29 €

Total des recettes de fonctionnement nettes	319 721,88 €
Total des dépenses nettes	320 414,17 €
Résultats	-692,29 €

Détermination à partir de la balance

Crédit de la classe 7	1 462 766,72 €
Débit de la classe 7	0,00 €
Débit de la classe 6	1 527 459,42 €
Crédit de la classe 6	0,00 €
Résultat positif = compte 120	-64 692,70 €
Résultat négatif = compte 129	-64 692,70 €

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'affectation du résultat. Il peut répartir ce dernier sur des comptes de réserves distincts.

Service Général	-64 000,41 €
SRH	-692,29 €
Résultat total	-64 692,70 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement.

Elle représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.

C'est la part du résultat qui génère de la trésorerie ou qui en consomme lorsqu'elle est négative.

Dans ce cas, la CAF est appelée Insuffisance d'Autofinancement (IAF)

Resultats net de l'exercice	-64 000,41 €	-692,29 €	-64 692,70 €
+ Dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)	49 013,08 €	-	49 013,08 €
- Reprises sur provisions et amortissements (C78)	-	-	0,00 €
- Neutralisation des amortissements (C776)	18 486,43 €	-	-18 486,43 €
+Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)	-	-	0,00 €
-Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775)	-	-	0,00 €
-Quote-part des subventions d'investissement virées au résultats de l'exercice (C777)	-	-	0,00 €
CAF ou IAF	-33 473,76 €	-692,29 €	-34 166,05 €
+Recettes d'investissement	6 946,86 €	3 305,34 €	10 252,20 €
-Dépenses d'investissement	-	7 559,23 €	- 21 073,60 €
+ Caution (165)	283,00 €		283,00 €
Variation du Fonds De Roulement (FDR)	-39 758,27 €	-4 946,18 €	-44 704,45 €
	-44 704,45 €		

OU

Resultats net de l'exercice	-64 000,41 €	-692,29 €	-64 692,70 €
Amortissement non neutralisé	30 526,65 €	0,00 €	30 526,65 €
CAF ou IAF	-33 473,76 €	-692,29 €	-34 166,05 €
	-34 166,05 €		

Le Fonds de Roulement (FDR) traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Il représente la différence entre les emplois stables (l'actif : matériel, mobilier, stock, disponibilités...) et les ressources stables (le passif : dotations, réserves, subventions, résultat, dettes à court terme...).



EPLE : LYCEE POLYVALENT CARNOT - BRUAY-LA-BUISSIERE

RNE : 0620056Z

EXERCICE : 2014

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT

-- A partir de la Pièce 2 du Compte Financier --

Total des soldes créditeurs de la classe 1		1 533 719,63 €
Total des soldes créditeurs de la classe 2	+	2 104 557,80 €
Solde débiteur du compte 275	+	0,00 €
SOUS TOTAL A	=	3 638 277,43 €

Total des soldes débiteurs de la classe 1	+	1 202 083,41 €
Total des soldes débiteurs de la classe 2	+	2 236 717,77 €
SOUS TOTAL B	=	3 438 801,18 €

**TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT
(SOUS TOTAL A- SOUS TOTAL B)**

199 476,25 €

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

Au 31/12/N-1

Montant des stocks (classe 3)	-	6 582,68 €
Montant des cautions (165)	-	283,00 €
Montant du compte 275	-	0,00 €
Montant des provisions (159)	-	0,00 €

FDR MOBILISABLE

192 610,57 €

(pour mémoire montant pièce 13) 192 893,57 €

A LA DATE DU JOUR = 25 mars 2015

MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FDR VALIDES DEPUIS LE DERNIER COMPTE FINANCIER	19 500,00 €
MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FDR PROPOSES	78 860,00 €
FDR REELLEMENT MOBILISABLE	94 250,57 €

Situation du Fonds de Roulement Mobilisable par service

	ALO	AP Enst Gal	AP Enst Techno	SRH	TOTAL
FDR mobilisable au 31/12/2013		191 918,07		44 515,66	236 433,73 €
Variation du FDR		-39 758,27 €		-4 946,18 €	
Variation des stocks (- = augmentation, + = diminution)		0,00 €		1 164,29 €	
Montant des cautions		-283,00 €			
FDR mobilisable au 31/12/2014		151 876,80 €		40 733,77 €	192 610,57 €
Prélèvement lors de la réalisation du budget	8 000,00 €		11 500,00 €	0,00 €	19 500,00 €
FDR réellement mobilisable à la date du CA		132 376,80 €		40 733,77 €	173 110,57 €
DBM de prélèvement sur FDR	36 000,00 €		19 860,00 €	23 000,00 €	78 860,00 €
FDR réellement mobilisable après DBM		76 516,80 €		17 733,77 €	94 250,57 €

LYCEE POLYVALENT CARNOT - BRUAY-LA-BUISSIERE

SOLDE DES SUBVENTIONS EN CLASSE 4

CREDITS ETAT

Ces crédits font l'objet d'une reventilation en CA et d'une DBM pour vote

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2014	Solde au 31/12/2014 en classe 4	Commentaires
44112 - Subv. pour bourses	470 000,00 €	433 751,03 €	3 014,98 €	ressources affectées
44113 - Subv. Etat prog 141 - Subvention lycéen non fumeur	0,00 €	0,00 €	97,00 €	à utiliser
44116 - Subv. Etat prog 230 Vie de l'élève			30 725,46 €	
CESC - Education la Santé et Citoyenneté	386,64 €	0,00 €	254,14 €	à utiliser
Fonds Social Cantine	18 803,00 €	14 108,40 €	4 694,60 €	à utiliser
Fonds Social Lycéen	6 293,90 €	217,18 €	6 076,72 €	à utiliser
Dotation Fonds Social 2014 à ventiler	0,00 €	0,00 €	19 700,00 €	à utiliser
Fonds Vie Lycéenne	100,00 €	100,00 €	0,00 €	à utiliser
44118 - Autres Subv. Etat			-1 550,99 €	Reste à percevoir
Projet AILES				

CREDITS CONSEIL REGIONAL

Ces crédits sont automatiquement réouverts via une DBM pour info

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2014	Solde au 31/12/2014 en classe 4	Commentaires
44125 - Subvention Région Aide à la restauration	8 000,00 €	4 905,35 €	8 022,29 €	à utiliser
44128 - Autres subv. - CR				
Subvention "Banc d'essai cyclomoteur"	0,00 €	0,00 €	-1 154,89 €	Reste à percevoir
Subvention "Carnot mène l'enquête"			-2 028,53 €	Reste à percevoir
Subvention "Coup de pouce"			-6 360,00 €	Reste à percevoir
Subvention "Le corps entre adversité et résistance"			-2 831,99 €	Reste à percevoir
				Reste à percevoir 65% de la
Subvention "Matériel pédagogique"	6 500,00 €	5 696,32 €	-4 225,62 €	dépense totale. Reste une
Subvention "Euroskills"	1 000,00 €	1 000,00 €	-1 000,00 €	dépense sur 2015
Subvention "SPEL sur critères sociaux"	17 987,20 €	16 984,00 €	-12 120,00 €	Reste à percevoir
Subvention "SPEL projets emblématiques"	8 540,00 €	8 540,00 €	-5 000,00 €	Reste à percevoir
Pratique EPS	10 760,43 €	10 655,43 €	4 002,00 €	Reste à percevoir
				à utiliser - crédits déjà
				engagés sur 2015

LYCEE POLYVALENT CARNOT - BRUAY-LA-BUISSIERE
SOLDE DES SUBVENTIONS EN CLASSE 4

	7 203,00 €	6 643,99 €	559,01 €	à utiliser - crédits déjà engagés sur 2016
Section sportive				
Installations sportives heures manquantes	3 840,00 €	3 840,00 €	-6 760,00 €	Reste à percevoir les soldes de 2008, 2009 et 2013/2014
Subvention transport EPS	7 000,00 €	4 393,00 €	0,00 €	
Travaux urgents	65 000,00 €	46 941,17 €	30 706,92 €	

AUTRES CREDITS

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2014	Solde au 31/12/2014 en classe 4	Commentaires
4418 - Autres Subventions MILDT - Prévention des conduites à risque	3 000,00 €	1 991,27 €	1 405,92 €	Solde fin 2014 : à utiliser

TAXE D'APPRENTISSAGE

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2014	Solde au 31/12/2014 en classe 4	Commentaires
4621 - Taxe d'apprentissage	38 000,00 €	39 981,83 €	0,00 €	39 981,83€ perçus en 2014 Aucun reliquat

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CE



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Compte Financier – Affectation du résultat

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-108

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration affecte le résultat du compte financier.

Libellé de la délibération :

La proposition d'affectation suivante du résultat 2014 :

- Service Général : - 64 000,41 €

- Service Restauration et Hébergement : - 692,29 €

est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 24/03/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :

Date d'exécution :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement.

Le résultat est excédentaire lorsque le total des recettes nettes est supérieur au total des dépenses nettes.

Le résultat est déficitaire lorsque le total des recettes nettes est inférieur au total des dépenses nettes.

La somme des résultats service par service donne le résultat net de l'exercice.

Total des recettes de fonctionnement brutes	709 389,81 €
Total des annulations ou des réductions de recettes	96,00 €
Total des dépenses de fonctionnement brutes	777 317,58 €
Total des ordres de reversements	4 023,36 €
Résultats	-64 000,41 €

ou

Total des recettes de fonctionnement nettes	709 293,81 €
Total des dépenses nettes	773 294,22 €
Résultats	-64 000,41 €

ou

Total des recettes de fonctionnement brutes	319 721,88 €
Total des annulations ou des réductions de recettes	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement brutes	321 139,67 €
Total des ordres de reversements	725,50 €
Résultats	-692,29 €

Total des recettes de fonctionnement nettes	319 721,88 €
Total des dépenses nettes	320 414,17 €
Résultats	-692,29 €

Détermination à partir de la balance

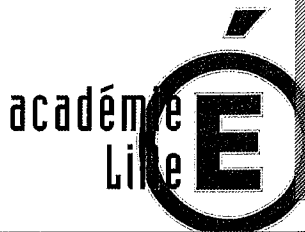
Crédit de la classe 7	1 462 766,72 €
Débit de la classe 7	0,00 €
Débit de la classe 6	1 527 459,42 €
Crédit de la classe 6	0,00 €
Résultat positif = compte 120	-64 692,70 €
Résultat négatif = compte 129	-64 692,70 €

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'affectation du résultat. Il peut répartir ce dernier sur des comptes de réserves distincts.

Service Général	-64 000,41 €
SRH	-692,29 €
Résultat total	-64 692,70 €

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-109

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.

Libellé de la délibération :

Il reste à ce jour : 132 376,80 € sur le fonds de roulement mobilisable du service général.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année en cours une demande de prélèvement sur fonds de roulement du service général d'un montant de 49 500€ est proposée aux membres du Conseil d'Administration selon la répartition suivante :

Service AP : 13 500 €

Service ALO : 33 800 €

Service OPC : 2 200 €

Il restera après prélèvements : $132\,376,80\text{ €} - 49\,500\text{ €} = 82\,876,80\text{ €}$

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 24/03/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-110

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.

Libellé de la délibération :

Il reste à ce jour : 40 733,77 € sur le fonds de roulement mobilisable du service annexe d'hébergement.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année en cours un prélèvement sur fonds de roulement du Service Restauration et d'Hébergement d'un montant de 23 000€ est proposé aux membres du Conseil d'Administration.

Il restera après prélèvement : $40\,733,77\text{€} - 23\,000\text{€} = 17\,733,77\text{€}$

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 24/03/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-111

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.

Libellé de la délibération :

Suite au courrier du Conseil Régional Nord – Pas de Calais en date du 03 mars 2015 informant l'établissement de la désaffectation de la subvention de 6 360€ au titre du dispositif « Coup de Pouce » pour l'année scolaire 2012/2013, l'annulation de l'ordre de recette réalisé sur l'exercice 2013 pour ce montant s'impose. Le motif invoqué pour cette désaffectation de crédits est le suivant : « (...) pour être conforme aux modalités de paiement la lettre d'intention devait impérativement comporter le titre « lettre d'intention » ».

Cette annulation d'ordre de recette se traduira par un mandat pour ordre sur l'exercice 2015. Les crédits n'étant pas ouverts un prélèvement sur fonds de roulement de 6 360€ s'avère nécessaire.

Il restera après prélèvement et 1^{ère} DBM sur fonds de roulement mobilisable du service général :
82 876,80€ - 6 360€ = 76 516,80 €

L'écriture d'annulation de recettes et la DBM sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 24/03/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

Date de publication :
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement :

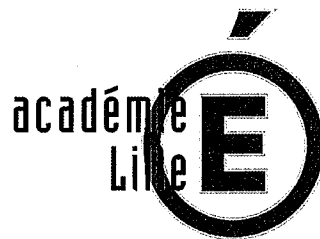
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-112

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Une convention de prêt de l'exposition itinérante 1914-1918 – Les artistes face à la guerre entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et l'Association des conservateurs des musées du Nord – Pas de Calais, représenté par Monsieur Patrice DEPARPE, Président, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Prêt de l'exposition itinérante 1914-1918 – Les artistes face à la guerre

Durée : du 18 au 29 janvier 2016

Disposition financière : gratuité du prêt

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 24/03/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

24/03/2015

Date de publication :

24/03/2015

Date d'exécution :

24/03/2015

Nom de l'établissement : LYCEE POLYVALENT CARNOT

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIERE CI



Acte de fonctionnement

du Conseil d'Administration

NON TRANSMISSIBLE

Mise au rebut

Séance

Numéro de séance : 05

Numéro d'enregistrement : 1415-113

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 18

Quorum : **ATTEINT** / **NON ATTEINT**, CA à convoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 13/02/2015

Réuni le : 23/03/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la mise au rebut des biens suivants , au sens d'une désaffectation simplifiée.

Libellé de la délibération :

La mise au rebut du matériel suivant :

- Centre usinage Muller et Pesant CU250H, numéro APAVE 13895, numéro de série H205890731 A15
- Fraiseuse CMESAL FUO EN, numéro APAVE 13883, numéro de série 1311B
- Fraiseuse CMESAL FUO EN, numéro APAVE 13884, numéro de série 1314B
- Fraiseuse CMESAL FUO EN, numéro APAVE 13881, numéro de série 1312B
- Fraiseuse CMESAL FUO EN, numéro APAVE 13882, numéro de série 1310B
- Tour PINOCHO, numéro APAVE 13888, numéro de série 23345
- Tour PINOCHO, numéro APAVE 13890, numéro de série 23368
- Tour PINOCHO, numéro APAVE 13891, numéro de série 23384

est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Ce matériel appartient au Conseil Régional Nord – Pas de Calais et ne fait pas partie de la comptabilité patrimoniale de l'établissement.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay la Buissiere

Le 24/03/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri wierzejewski

Date de publication : 24/03/2015

Date d'exécution : 24/03/2015